



- LA POLICE AU BORD DE L'ASPHYXIE
- ÉLECTION DU SECRÉTAIRE NATIONAL
- MARCHE BLEUE À ARLON
- MANIFESTATION À MONS

La police au bord de l'asphyxie

COMME D'HABITUDE, IL AURA FALLU PLUSIEURS INCIDENTS – TRAGIQUES DANS LE CAS PRÉSENT – POUR FAIRE BOUGER LE MILIEU POLITIQUE BELGE. SOUDAINEMENT, L'IMPOSSIBLE EST DEVENU POSSIBLE, ET DES MESURES ONT ÉTÉ ANNONCÉES À LA FOIS POUR MAINTENIR À NIVEAU LA CAPACITÉ POLICIÈRE ET POUR RÉORIENTER LA CAPACITÉ DISPONIBLE SUIVANT LES BESOINS. CELA A CONDUIT À UN TAS DE RÉACTIONS ET DE REMARQUES, TOUTES PLUS PRÉVISIBLES LES UNES QUE LES AUTRES. EN TANT QU'INTERLOCUTEUR, NOUS NE POUVONS QUE CONSTATER QUE LA PROBLÉMATIQUE DE LA CAPACITÉ VA CONTINUER DE DOMINER LE DÉBAT CES PROCHAINES ANNÉES, TOUT COMME CELLE DU FINANCEMENT QUI Y EST INDISSOCIABLEMENT LIÉE. ON NE POURRAIT TROP SOULIGNER L'IMPORTANCE DE CE DÉBAT, CAR SON IMPACT SERA PERCEPTIBLE POUR CHACUN D'ENTRE NOUS.

Le congé de Pâques venait à peine de commencer lorsque notre collègue Damien Henryon a perdu la vie dans l'exécution de son service (voir également plus loin dans ce numéro). Suite à ce décès, aussi tragique fût-il, peu de réactions politiques ont été notées. Par contre, les réactions ont été tout autres suite à l'agression commise une semaine plus tard, dans le cadre d'un accident de la circulation, sur un collaborateur de la STIB, la société bruxelloise de transports publics. Le décès de ce collaborateur et l'appel à davantage de sécurité dans les transports publics bruxellois au moyen d'une action de grève ont mis sous pression l'ensemble de la scène politique. Il s'est avéré que les ténors politiques voulaient en finir avec ce débat le plus rapidement possible, ce qui ne paraît pas surprenant avec les élections locales qui approchent.

Et ce qui était auparavant impossible, notamment le renforcement exigé de la SPC à Bruxelles, pouvait maintenant être réalisé en un minimum de temps. Tout d'abord, une capacité supplémentaire a été libérée, en vue d'apporter une réponse à la problématique de la sécurité à Bruxelles dans les transports publics. Et vu la grogne du fait que ce glissement de capacité vers Bruxelles se faisait au détriment de la capacité policière dans le reste du pays, on a également consenti à augmenter à nouveau le nombre de recrutements – qui, ces dernières années, avaient été globalement gelés à 1000 par an, pour des raisons budgétaires – pour les faire passer à 1400 par an.

QUI VA PAYER ?

Ces aspects aussi ont été examinés dans le cadre des mesures visées. La formation des aspirants inspecteurs supplémentaires qui allaient travailler sur le territoire bruxellois devait aussi être financée par Bruxelles. Et la Région de Bruxelles allait lui venir en aide avec l'argent auquel elle pouvait prétendre dans le cadre de la réforme de l'État annoncée. En outre, les autorités fédérales allaient aussi apporter leur contribution avec les moyens qu'elles avaient pu libérer grâce à une optimisation poussée des services publics fédéraux.

Mais ce n'est qu'ensuite qu'est arrivée la surprise. En effet, le département de l'Intérieur a aussi décidé de faire un effort financier qui a été cherché... au niveau du personnel. À cette fin, les autorités ont présenté aux syndicats un projet de texte suivant lequel les aspirants inspecteurs se verront attribuer une échelle de traitement inférieure à l'avenir. Durant la formation, ils seront désormais rémunérés sur base des échelles de traitement d'agent au lieu de celles d'inspecteur. Concrètement, cela représente pendant la formation une réduction de 5%, soit environ 75 € net par mois. Après la formation, tout resterait comme avant, et le passage à l'échelle de traitement supérieure ne devrait pas être ralenti par cette nouvelle action. Malgré l'opposition unanime de tous les syndicats, les autorités ont affirmé ne pas avoir d'autre choix que de prendre cette mesure pour ramener le recrutement à 1400 aspirants par an.

ET MAINTENANT ?

Pour ce qui est du débat sur la capacité, c'est assez clair. À l'heure actuelle, on compte environ 1400 départs de membres du personnel chaque année. Pour maintenir à niveau l'effectif global, il faut évidemment un même nombre de recrutements (sans compter une éventuelle augmentation des départs). Mais cela ne permet pas encore de combler les manques ! Et ceux-ci se sont fortement accentués par endroits. En ce qui concerne la police locale, nous ne disposons pas de données univoques, mais l'image ne sera pas fondamentalement différente de celle de la police fédérale. Sur base du projet d'étude fédéral Persepolis qui a été mis récemment à notre disposition, il semble qu'il y ait actuellement à la police fédérale un manque en personnel de 8,3% en moyenne, soit 1.056 personnes. Ce manque passe même à 11,8% si on le convertit en ETP (ou équivalents temps plein, car tout le monde ne travaille pas à plein temps). Lorsque nous scindons ce chiffre par grade, nous voyons tout de suite où le bât blesse. Sur un total de 5.027 inspecteurs, il en manque 1.255, soit 25% ! Par contre, il y a 1.621 CP alors que seulement 815 sont nécessaires pour l'ensemble du personnel. Et ces données ne tiennent pas encore compte des différents congés et autres absences « involontaires » (maladie, etc.) qui peuvent survenir.

Dans un futur proche, la situation risque toutefois de devenir encore plus critique. La pyramide des âges du cadre opérationnel en particulier montre clairement un vieillissement de la population masculine. 38% des opérationnels ont 50 ans ou plus, et 74% ont plus de 40 ans. Cela se ressent déjà par une intervention opérationnelle amoindrie en raison de toutes sortes de dispenses, telles que les dispenses de service de nuit par exemple.

VOIR LA VÉRITÉ EN FACE

Il est clair qu'une telle situation nous met tous face à de grands défis qui sont déjà perceptibles aujourd'hui. C'est ce qui est ressorti entre autres des débats qui ont été menés dans le cadre des préavis de grève déposés pour les services de la police de la route dans le Brabant et de

la police aérienne à Bruxelles-national. Ces deux services de la police fédérale (et ce ne sont pas les seuls) sont confrontés à un manque de capacité permanent auquel chaque chef de police essaye de remédier à sa manière. Un fait préoccupant à cet égard est que l'on choisit de faire des compromis sur la sécurité du personnel et son bien-être dans l'exécution de son service au lieu d'admettre qu'un manque de personnel doit inévitablement conduire à la réduction des prestations possibles par les services de police concernés. C'est une vérité que nous allons néanmoins tous devoir regarder en face et (oser) communiquer aux autorités et à la population. Poursuivre la politique de l'autruche actuelle n'apporte aucun soulagement.

Cela nous ramène inévitablement au débat sur les tâches clés que j'avais brièvement évoquées dans notre précédent numéro. Depuis, le débat sur ce thème a commencé à la Commission des Affaires intérieures et les organisations syndicales vont également pouvoir y formuler leur vision. Il faudrait entre autres réfléchir à la question de savoir quelle fonction de police nous voulons offrir dans une société moderne où l'expansion économique, la mobilité universelle et les activités de divertissement social, culturel ou sportif prennent de plus en plus d'importance. Ce n'est pas sans raison que la police de la route et la police aérienne sont les premières à ne plus pouvoir gérer la charge de travail.

DÉVELOPPER UNE APPROCHE GLOBALE

Si nous voulons continuer de garantir une police de qualité, nous devons en tous points veiller à ce qu'il y ait un transfert effectif de l'expérience et des connaissances spécialisées par les anciens collègues avant qu'ils ne partent en pension. Cela requiert un plan d'approche plus global, avant les grandes vagues de départs en pension qui arriveront ces prochaines années. Dans notre nouveau cahier de revendications, nous proposons déjà un certain nombre de mesures qui pourraient soutenir une telle approche globale. Encourager nos collègues plus âgés à ne pas arrêter tout de suite de travailler lorsqu'ils atteignent l'âge minimum légal de la pension, assouplir et objectiver l'accès aux services spécialisés font partie de ces mesures.

Espérons que ce débat aura lieu après les vacances parlementaires. Entre-temps, je souhaite des vacances agréables et reposantes à tous ceux qui vont changer d'air.

Gert Cockx
Président national



ECHO SYNDICAL GÉNÉRIQUE

"ECHO" est le bimestriel du Syndicat National du personnel de Police et de Sécurité. Les non-membres peuvent souscrire un abonnement annuel en versant € 77 au numéro de compte 310-1145118-22 du SNPS. Les données personnelles sont traitées conformément aux dispositions de la loi de la vie privée.

(Loi 08/12/1992)

Toute personne peut soumettre des articles pour publication. L'éditeur se réserve le droit d'adapter ou de réduire ces articles.

Editeur responsable

Gert Cockx

Mise en page

Eddy De Blaere

Dessins

Dirk Van der Auwera (D'Auwe)

Imprimerie et réalisation

www.goekint.be



CONTACTS PROVINCIAUX

Prov Brabant Wallon

Albert Desmet - 0477/77.34.94

Prov Hainaut

Jean-Claude Barbier - 0497/05.86.70

Prov Liège

Fabrice Discry – 0495/24.00.98

Prov Luxembourg

Dany Cavet – 0495/21.49.45

Prov Namur

Thierry Belin - 0496/64.13.36

Région Bruxelles-Capitale

Mario Thys 0485/55.58.80

Avenue Général Bernheim 18/20, 1040 BRUXELLES

☎ : 02/644.65.00

Fax : 02/644.67.93

✉ : snps@nspv.be

<http://www.snps.be>

Assemblée générale 2012

Notre assemblée générale s'est tenue le 30 mars 2012, vous trouverez ci-dessous le résumé des différents points abordés.

1. Rapport d'activités 2011 - voté à l'unanimité.

Précisions ont été données :

- > sur les bilans et prévisions budgétaires ;
- > sur les mouvements (départs à la pension) de certains délégués/mandataires SNPS ;
- > sur la présence et le suivi de nos délégations au sein des comités de négociation, comité supérieur de concertation, comités de concertation de base ... ;
- > sur le fonds des orphelins (décision de modifier les statuts existants par une prime unique).

Afin d'être davantage performant dans le recrutement de nos affiliés, un groupe de travail « recrutement dans les académies » a été créé en vue d'élaborer un document unique de présentation du SNPS.

Sur le plan « communication », nous avons adopté le slogan suivant:

"Le SNPS se veut être une organisation syndicale experte dans le domaine policier et reconnue comme telle."

Divers chantiers ont été initiés. Citons :

- > Dossier « évaluation statutaire » ayant pour but de solliciter auprès de nos délégués leurs réflexions, avis, propositions sur les thèmes sensibles qui pourraient être soumis en comité de négociations.
- > Site WEB SNPS, Banque de données affiliés, Gestion des documents électroniques-archivages et comptabilité.

Les formations internes SNPS

Après avoir défini en concertation avec les présidents provinciaux, les formations suivantes ont eu lieu : Trésorier (F), Discipline, Formation de base, Révision du statut, Evaluation, Bien-être au travail.

Plusieurs réunions d'information au niveau des zones de police et services particuliers à la police fédérale ont été réalisées dans le but de rassurer et d'informer le plus objectivement les membres du personnel qui étaient dans une situation précaire.

Les pensionnés – veufs/veuves

Au niveau de l'assistance, grâce au travail du vice-président national (F) et représentant national des pensionnés (N) et à la redynamisation des délégués provinciaux (PAS), de nombreux dossiers de départ à la retraite, maladie, décès, pension de guerre, de survie, rentes ... ont pu être solutionnés.



Cette année, le SNPS a été présent aux cérémonies suivantes : Sorinnes, Edemolen, Oostakker-Rieme, Ath.

Plusieurs initiatives continuent à être prises:

- > **la journée du pensionné;**
- > **différentes journées festives et de loisirs;**
- > **réunions PAS.**

Affiliations

Les affiliations continuent à augmenter.

2. Rapport des contrôleurs financiers – approbation des comptes et décharge aux administrateurs

Adoptés à une très large majorité.

3. Adaptations statutaires

Modifications proposées :

- > **Adaptation concernant les personnes autorisées à représenter l'association et à qui la gestion quotidienne est dédiée ;**
- > **Annulation de l'acte concernant la nomination des commissaires aux comptes.**

Adoptées à une très large majorité.

4. Exposé quant à la politique de gestion suivie

Le président national dresse un bilan positif quant :

- > **au volet financier de l'association ;**
- > **à la visibilité au sein des médias ;**
- > **aux résultats sur nos actions et stratégies syndicales (bien-être, prisons).**

Le président national énonce les différents défis auxquels notre organisation devra faire face.

Parmi ceux-ci, notre organisation doit:

- > **être et rester un appui performant pour ses membres ;**
- > **jouer un rôle prédominant dans le débat sur les intérêts collectifs des membres du personnel des services de police ;**
- > **avoir une vision sur le rôle de la police dans la société du 21^{ème} siècle ;**
- > **être en mesure de renforcer les liens collégiaux, sociaux ...**

Au nom du conseil d'administration, nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont soutenus et qui se sont surtout investis pour le SNPS.

Nos plus vifs remerciements vont également vers nos délégués tant actifs que pensionnés, défenseurs, permanents et collaborateurs pour le travail réalisé.

Christian LORENT
Secrétaire national



Élection du secrétaire national

Suite à la décision du secrétaire national, Christian LORENT, de prendre sa pension au 1er décembre 2012, conformément aux dispositions du règlement d'ordre intérieur, nous devons procéder à l'élection de son successeur. Cette élection se tiendra lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 novembre 2012.

Peut poser sa candidature, celui/celle qui :

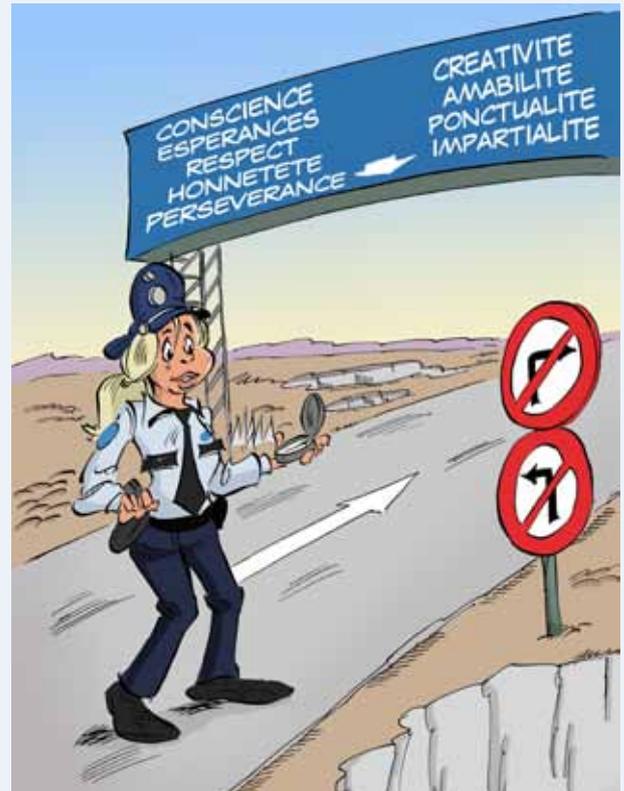
- > **appartient au cadre actif des services de police et qui est d'un autre régime linguistique que celui auquel appartient le président national (NI);**
- > **avoir occupé, durant les quatre dernières années au moins, soit une fonction en qualité de membre d'un comité provincial ou de section/de pilier, soit avoir occupé un mandat national ou une fonction de permanent.**

Les candidatures doivent être introduites par écrit et sous pli fermé portant la mention ELECTION AU MANDAT DE SECRETAIRE NATIONAL au président national, Avenue Général Bernheim 18-20 à 1040 Etterbeek, par l'intermédiaire du conseil provincial dont les candidats sont issus. La date ultime à laquelle les candidatures doivent parvenir au président national a été fixée au vendredi 28 septembre 2012.

C'est todi li p'ti qu'on spotche !

Je fais et refais le même constat : « C'est todi li p'tit qu'on spotche ! ». Et pourtant, le Code de déontologie, entre autres textes, est très clair : le chef a (ou devrait avoir) une fonction d'exemple. Il devrait donc être le premier à respecter les règles, à mettre en exergue les valeurs de notre corps. A que nenni. Le Top de notre police ne respecte pas les règles. Apprendre qu'un Chef de corps dit « s'asseoir » sur les règlements, qu'un Président de Collège de police « s'assied » sur les circulaires, ce n'est pas tolérable, mais c'est malheureusement le cas. Les règles et les valeurs de notre corps sont valables pour tous. Intégrité. Impartialité. Respect des normes à faire appliquer (et à appliquer). Quand les règles sont claires et que le Top de notre police, et parfois le politique, ne les respectent pas, c'est un très mauvais signal que l'on donne tant au policier qu'au citoyen. Je reviens sur des cas vécus. Je ne tire dans le dos de personne. Le SNPS les a dénoncés en Comité de concertation de base voire en Comité de négociation... Et les dénoncera encore...

- > **Quand les bâtiments tombent en ruine et qu'on y laisse travailler le personnel.**
- > **Quand les chefs bafouent les règles en matière de bien-être et ne réunissent pas le Comité de concertation de base dans les cas prévus, et notamment avant de modifier les postes de travail en dépit de tout bon sens.**
- > **Quand les chefs ne connaissent pas les principes de l'analyse des risques.**
- > **Quand les chefs modifient les horaires et les règles en matière d'organisation du temps de travail sans concertation préalable. Quand les chefs ne respectent pas le personnel, ne respectent pas leurs représentants et partenaires.**
- > **Quand le Top de notre police méconnaît tout simplement les textes qui régissent les relations entre l'autorité et les organisations syndicales.**
- > **Quand les chefs ne connaissent pas les règles pécuniaires, ne connaissent pas les règles en matière d'organisation du temps de travail, plus de dix ans après la réforme, ... Ils feraient de piètres policiers, lesquels, sur le terrain, doivent connaître bon nombre de législations complexes et n'ont pas droit à l'erreur devant le citoyen...**
- > **Quand les chefs détournent volontairement les règles en matière d'engagement du personnel et en particulier les règles de statutarisation du cadre administratif et logistique, ... sauf pour certaines classes.**
- > **Quand les chefs ne respectent pas les règles et prolongent leur mandat sans évaluation...**
- > **Quand les chefs sont plus occupés à épier les faits et gestes des policiers par des manœuvres parfois peu orthodoxes plutôt que d'améliorer le fonctionnement de leur service...**
- > **Quand les chefs méconnaissent les règles statutaires, évaluent à tort et à travers, refusent arbitrairement des congés, ...**
- > **Quand les chefs ne respectent pas les règles de bonne administration dans des dossiers disciplinaires, de présomption d'innocence dans le chef de policiers, ...**
- > **Quand les chefs prennent des avocats pour monter des dossiers à charge de policiers et refusent l'assistance d'un avocat quand les policiers sont victimes.**



Cette liste n'est pas exhaustive. Les exemples sont légion et cela commence ... dès l'entrée à la police. En effet, il n'est pas rare que des aspirants nous dénoncent des abus – notamment en matière d'organisation du temps de travail –, mais se voient contraints au silence car ils savent pertinemment bien que toute velléité risque d'être sanctionnée lors des examens... dont leur nomination dépend. Trop souvent, ils sont considérés comme de la main d'œuvre gratuite pour toutes sortes de services d'ordre, ou même, sont tenus de participer à des activités qui n'entrent pas dans le programme de formation, mais sur base volontaire, nous affirme-t-on... Et cela avec la complicité du fédéral qui ne met rien en place pour éviter ces abus... Il est vrai que nos plus hautes autorités nous envoient un signal alarmant en décidant que les recrutements complémentaires (déjà revus à la baisse) seront désormais financés par les aspirants inspecteurs eux-mêmes. En effet, à l'avenir, ces aspirants inspecteurs (et seulement eux) devraient être rémunérés en tant qu'agents et non plus en tant qu'inspecteurs. Il est vrai qu'on nous rabâche sans cesse qu'ils sont payés pour étudier, ce que certains souhaitent remettre en cause.

Je suis écœuré quand le Top de notre police bafoue volontairement les règles au préjudice du personnel. Je suis écœuré quand les chefs méconnaissent leurs devoirs et préfèrent condamner le personnel.

Non, « c'est todi li p'tit qu'on spotche », le SNPS ne l'accepte pas et ne l'acceptera jamais. Nous serons toujours derrière celles et ceux qui demandent seulement le respect de leurs droits. Cette mission n'est pas facile, mais nous l'assumons et continuerons à l'assumer.

Fabrice DISCRY
Président provincial de LIEGE

Violences conjugales et intra-familiales : que fait la police ?

1997 : La Belgique se dote d'une loi relative aux violences conjugales.



3 avril 2006, neuf ans plus tard : Laurette Onkelinx, alors Ministre de la Justice, la rend exécutoire et prononce la 'tolérance zéro'.

'Maintenant, un PV devra être établi par les policiers pour chaque fait de violence conjugale ou intrafamiliale constaté' assénait la ministre sur les plateaux télévisés où elle était reçue.

Indignation des policiers qui savaient parfaitement, eux, qu'ils n'avaient pas attendu Madame ONKELINX pour faire leur travail et porter à la connaissance du Procureur du Roi, par voie de procès-verbaux, ces faits de violence qu'ils avaient constatés. Procès-verbaux le plus souvent classés sans suite !

Madame la Ministre n'en restait pas là. Dorénavant, chaque situation violente devrait être prise au sérieux par les magistrats !

Révolution à Namur : une section 'V.I.F.' était créée au Service Enquêtes et Recherches, un magistrat spécialisé était affecté à ces dossiers au parquet.

Révolution de courte durée. Très vite, la section spécialisée tombait en disgrâce aux yeux du patron SER pour lequel cette matière ne relevait pas d'un service d'enquêtes.

Presqu'aussi rapidement, le magistrat dédié aux dossiers VIF se trouvait noyé puisque continuant à assurer ses gardes et tous les autres dossiers.

Vous l'aurez compris, la violence conjugale avait cessé d'être un argument électoral, les moyens annoncés n'étaient jamais arrivés et les dossiers retombaient dans l'oubli.

Dimanche 6 mai 2012 à Hoves (Hainaut) : 22 heures, la police de Sylle et Dendre est appelée pour un différend familial violent. Le père de famille brise la vitre d'un véhicule de police à coups de hache. Les policiers parviennent à mettre l'épouse et les enfants à l'abri. Le forcené réitère ses menaces par téléphone, la police doit ré-intervenir.

Les policiers sont accueillis par un individu irascible armé d'une tron-

conneuse dont il les menace. N'ayant plus d'autre solution pour protéger son intégrité physique, une policière tire sur l'individu qui avance sur elle, après maints appels au calme et un tir de sommation de son collègue. Rassurez-vous bonnes gens, le violent survivra.

Le parquet de Mons entre en scène !

La policière et son collègue sont privés de liberté par le juge d'instruction saisi de l'affaire ! Durant plus de douze heures ! Voilà, la justice, c'est ça !



© BELGA_Illustra_C.Laurent

Que retenir de tout cela ?

En quinze ans, les choses ont-elles évolué ? Manifestement oui, mais est-ce dans le bon sens ?

Madame ONKELINX est passée par là, d'autres l'ont suivie, la législation s'est à ce point compliquée que mêmes les juristes les plus aguerris y perdent leur latin, les policiers sont toujours les dindons de la farce. Avec une différence de taille : avant on se contentait de les faire passer pour des fainéants, maintenant on les considère comme des assassins !

Sachez, Mesdames et Messieurs les politiciens, que les policiers ont su se réformer et s'adapter, eux. Il est plus que temps que les magistrats et vous descendiez du nuage sur lequel vous rêvez depuis trop longtemps pour enfin constater votre totale déconnection d'avec la réalité quotidienne des citoyens lambda !

Sans quoi, un de ces jours, même les policiers vous laisseront tomber !

Thierry BELIN
Président Province Namur

Marche bleue en l'honneur de Damien Henryon



Ce vendredi 13 avril 2012 à 10 heures, vous avez été plus de 700 à nous rejoindre à Arlon pour rendre un dernier hommage à notre collègue Damien HENRYON.

Le 04 avril 2012 restera une journée noire dans notre mémoire. Ce jour-là, entre 13 heures et 13 heures 30, des collègues de la ZP Sud Luxembourg placent un barrage au carrefour dit « du cerf » à Châtillon afin de mettre fin à une course poursuite avec une voiture immatriculée en France. Notre collègue et membre Damien HENRYON a déployé la herse. C'est alors que la voiture des fuyards fonce à toute allure et vise l'accotement où se trouve Damien qui est fauché sauvagement. Notre collègue est projeté sur un panneau de signalisation et décède sur le coup.

Damien avait 25 ans. Il laisse sa compagne, Cynthia, Matteo, son petit garçon de 15 mois, une maman, des amis, des collègues.

C'est sur la Place Léopold de Arlon, devant l'ancien Palais de justice, qu'en tant que Président provincial du Luxembourg, j'ai prononcé un discours, rappelant qu'il s'agissait non pas d'une manifestation mais d'une marche en l'honneur de notre collègue Damien. Après avoir remercié la maman de Damien, présente pour nous soutenir, j'ai demandé une minute de silence.

J'ai ensuite voulu être le porte-parole de nombreux collègues qui, face à ce drame, ont le sentiment que, hélas, la Justice ne travaille pas toujours dans le même sens que la police. De rappeler que les policiers sont soumis à un code de déontologie et doivent respecter des valeurs parmi lesquelles, le respect. Respect mutuel, certes, mais aussi respect envers le citoyen. Mais aujourd'hui, le citoyen a-t-il encore du respect envers les forces de l'ordre ? Trop souvent, le policier a le sentiment qu'il a le droit de se faire insulter, d'être maltraité, voire de recevoir des coups volontaires et tout cela, gratuitement. Risques inhérents au métier, diront



certains... Le policier participe à des formations contraignantes pour l'utilisation de son matériel individuel (arme, matraque...), mais ne faudrait-il pas aujourd'hui que le policier suive une formation pour recevoir des coups et dire merci ? Combien de fois un policier ne doit-il pas réfléchir avant de se défendre, se demandant s'il ne va pas se retrouver sur le banc des accusés.

Toute mort est injuste, et tout particulièrement quand elle est due à un acte de violence gratuite. Il n'y a pas de mort plus supportable que l'autre. Dès lors, tout acte de violence mérite une réponse appropriée. Alors que suite à la mort d'un agent de la STIB à Bruxelles, dans ce cas également suite à un acte de violence gratuit, la capitale a été bloquée durant plusieurs jours, suite à la mort de notre collègue, nous avons continué – et continuerons – à travailler dans la dignité ; cependant, il est grand temps que la Justice protège et défende les policiers.

C'est pourquoi nous demandons que nos dirigeants politiques tirent les conclusions de ce drame et respectent leurs engagements, notamment en réalisant la réforme de la Justice, dans les meilleurs délais.

Je tiens à remercier la maman de Damien qui était présente, tous les collègues venus des quatre coins du pays, le SLFP qui nous a rejoints, nos collègues luxembourgeois, qui confrontés aux mêmes phénomènes de violence s'étaient déplacés, ainsi que les gardiens de prison qui ont manifesté leur solidarité lors de notre passage devant la prison et qui, le soir même, ont dû faire face à une double évasion au cours de laquelle deux gardiens ont été pris en otage et ont été grièvement blessés.

Merci à toutes et tous.

Dany CAVET
Président provincial Luxembourg

Manifestation du mardi 15 mai à Mons ...

Vers une procédure spéciale en cas d'usage d'arme par un policier ?

Ce mardi, nous étions plus de 600 à manifester notre mécontentement face au Palais de Justice de Mons, suite à la privation de liberté de deux collègues ayant été contraints, lors d'une intervention sur la commune de Silly, de faire usage de leur arme pour sauver leur peau, face à un forcené armé d'une tronçonneuse.

Nous tenons à souligner la solidarité et le soutien apporté par les collègues venus des quatre coins du pays, preuve s'il en est que le malaise dénoncé ne se limite pas à ce seul incident avec la Magistrature montoise.



Après un cortège à travers le centre ville, avec arrêts et discours devant les deux Palais de Justice, nous nous sommes rendus à la Cour de Justice où une délégation a été reçue par le Procureur Général en présence également du Procureur du Roi.

Nous avons débuté l'entrevue par un bref échange sur les faits de Silly, qui n'a pas vraiment permis de concilier les points de vue, le Parquet arguant de la légalité des mesures prises par les magistrats, alors que nous mettions en évidence l'opportunité du choix de ces mesures.

Nous estimions que l'analyse des PV et auditions de témoins, une analyse balistique, une reconstitution, auraient pu amener à faire toute la lumière sur les faits ... sans pour autant priver sans délai et durant 12 heures, les collègues de leur liberté.



Hasard du calendrier ? ... Ce n'est qu'au moment où, plus d'une semaine après les faits, nous manifestions notre mécontentement, que l'individu ayant agressé avec sa tronçonneuse les policiers était finalement inculpé ... mais non privé de liberté.

Le Procureur Général, Monsieur Michaux, en tant que PG de référence pour la Police, a néanmoins été très réceptif à notre proposition de procédure standardisée pour les devoirs menés envers les policiers qui ont fait usage de leur arme en service.

Il s'est engagé à appuyer la démarche auprès de la Ministre et s'est dit disposé à étudier les propositions que nous pourrions faire dans ce sens.

Les échanges se sont donc terminés sur cette perspective positive.

Le SNPS suivra ce dossier avec la plus grande priorité.

Jérôme Aoust
Délégué Permanent



Questions et réponses.

Pécule de vacances pour les pensions de retraite et de survie : questions fréquemment posées.

Chaque année, en mai, nous recevons les mêmes questions concernant le pécule de vacances.

Il y a généralement deux facteurs qui sont à l'origine du malentendu ou de la confusion à propos du pécule de vacances pour les fonctionnaires. On regarde souvent avec des « yeux de fonctionnaires » le pécule de vacances du secteur privé. D'ailleurs, les « ayants-droit au pécule de vacances » chez les fonctionnaires pensionnés sont plutôt clairsemés, et il faut les chercher chez les veuves (veufs) ayant une pension de survie.

Conditions générales pour l'obtention du pécule de vacances chez les fonctionnaires :

Pension de retraite

Il faut, au 1er mai, répondre aux conditions suivantes :

- > Avoir atteint l'âge de 60 ans ;
- > Bénéficier pour le mois de mai d'une pension de retraite qui n'est pas réduite en raison de l'exercice d'une activité professionnelle et dont le montant mensuel brut global est inférieur à :
2 128,81 Euros;
- > Ne pas cumuler cette pension avec une ou plusieurs autres pensions ou avec tout autre avantage dont le montant mensuel brut global est supérieur à :
2 128,81 Euros.

Vu ces conditions, pour ainsi dire aucun policier pensionné ne répond à ces critères.

Pension de survie

Il faut, au 1er mai, répondre aux conditions suivantes :

- > Avoir atteint l'âge de 45 ans, sauf si on est atteint d'une incapacité permanente de travail d'au moins 66% ou si on a un enfant à charge pour lequel on reçoit des allocations familiales ;
- > Ne pas être marié ;
- > Bénéficier pour le mois de mai d'une pension qui n'est pas réduite en raison de l'exercice d'une activité professionnelle ou d'un revenu de remplacement, et dont le montant mensuel brut global est inférieur à **1 703,05 Euros ;**
- > Ne pas cumuler la pension de survie avec une ou plusieurs pensions ou avec tout autre avantage dont le montant mensuel brut global excède le montant de **1 703,05 Euros.**

La raison du malentendu provient du fait que l'on compare souvent ces montants bruts avec le montant net reçu.

Le montant net de la pension est obtenu après les retenues fiscales sur le montant brut de la pension.

Ce montant net est souvent inférieur aux plafonds repris ci-dessus mais qui eux, sont des montants bruts. Dès lors, beaucoup pensent, à tort, qu'ils ont droit au pécule de vacances.

Par conséquent, le pécule de vacances dans le secteur public n'est pas destiné à tout le monde. Beaucoup trop de personnes voient le pécule de vacances leur passer sous le nez.

Un deuxième aspect qui entraîne la confusion est le pécule de vacances dans le secteur privé.

De plus en plus souvent, nos membres bénéficient d'une pension du secteur privé en complément de leur pension principale qui est la pension de retraite en tant que fonctionnaire.

Avec cette pension privée, ils reçoivent un pécule de vacances, alors que généralement, ils n'en reçoivent pas en tant que fonctionnaire. S'ils reçoivent tout de même un pécule de vacances en tant que fonctionnaire, cela entraîne parfois une diminution qui semble inexplicable. (voir plus loin)

Conditions générales pour l'obtention du pécule de vacances.

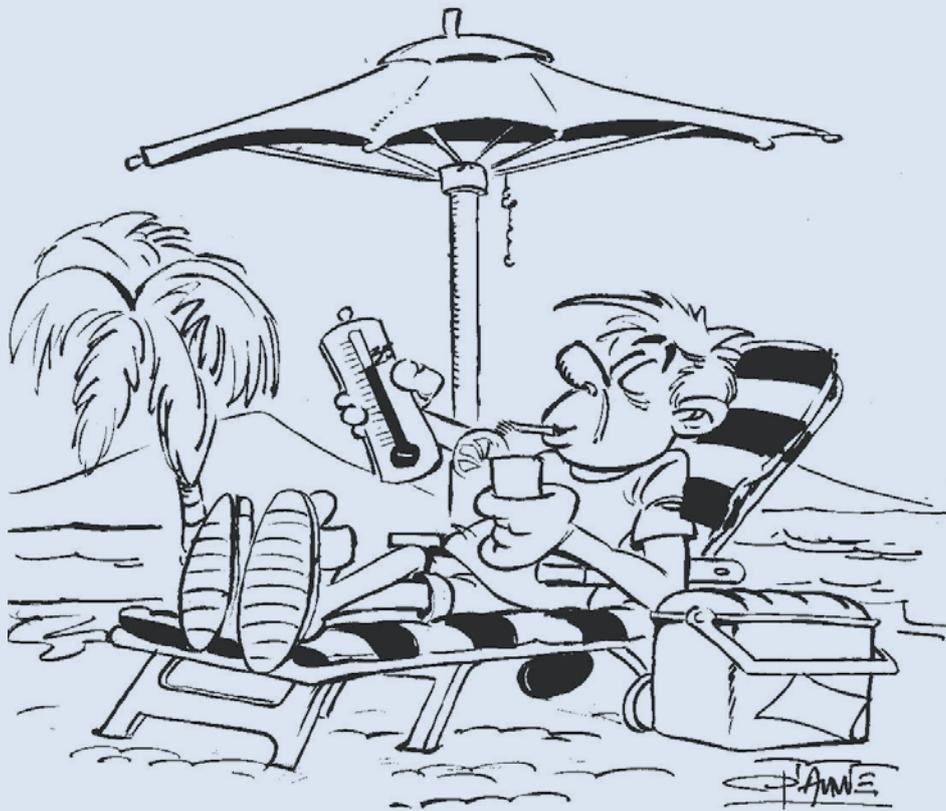
Pension du secteur privé.

- > Le pécule de vacances est versé chaque année au mois de mai aux pensionnés du régime des salariés lorsque le montant du mois de mai est exigible.
- > Le pécule de vacances n'est pas versé l'année où la pension prend cours. L'année suivante, le pécule de vacances est proportionnel au nombre de mois durant lesquels la pension a été versée au cours de l'année précédente.
- > Si, pendant toute l'année civile précédant celle où la pension prend cours, le travailleur a bénéficié d'allocations sociales (indemnités de maladie ou de chômage, allocation d'invalidité en tant que salarié, prépension, .), le pécule de vacances lui est dû dès l'année où la pension prend cours.

Exemple :

Un pensionné recevra en mai 2012 un pécule de vacances pour les mois de pension dont il a bénéficié en 2011.

S'il est parti en pension en avril 2012, il ne recevra donc pas de pécule de vacances en mai. Dans ce cas, un pécule de vacances correspondant à 9 mois lui sera versé en 2013. C'est-à-dire 9/12èmes.



La confusion est totale lorsqu'on se met à comparer les pécules de vacances du secteur privé et du secteur public.

Outre les différentes conditions pour l'obtention du pécule de vacances, il y a encore la différence des montants (voir le tableau ci-dessous).

SECTEUR PRIVÉ	Montant du pécule de vacances 2012
Pension de retraite ménage	754,52 EUR
Pension isolé ou pension de survie	603,61 EUR
Pension de retraite ménage avant le 01/01/1968	792,25 EUR
Pension de retraite isolé	633,79 EUR

SECTEUR PUBLIC	Montant du pécule de vacances 2012
Isolé	245,33 EUR
Isolé avec pension minimum garantie	370,90 EUR
Ménage	327,11 EUR
Ménage avec pension minimum garantie	444,73 EUR
Conjoint survivant	245,33 EUR.
Conjoint survivant avec pension minimum garantie et pécule complémentaire	équivalent à 370,90 EURO

Réduction du pécule de vacances

Le montant du pécule est limité au montant mensuel des pensions de salarié payées en mai, si ce montant mensuel est inférieur au plafond brut. Exemple : Pour une personne qui a travaillé à temps partiel dans le secteur privé et bénéficie aujourd'hui d'une pension de 500 Euros, le pécule de vacances ne sera pas de 603,61 Euros, mais au montant brut équivalent à sa pension, soit 500 Euros.

Celui qui aurait la chance de recevoir un pécule de vacances aussi bien du secteur privé que du secteur public, verra disparaître une partie ou la totalité du pécule reçu du SCDF (Service Central des Dépenses Fixes). En effet, le montant du pécule de vacances (SdPSP) est, le cas échéant, **réduit du pécule de vacances octroyé par l'ONP (pensions des travailleurs).**

Retenues

Le pécule de vacances n'est soumis à aucune retenue sociale, mais bien à une retenue fiscale.

Conclusion

Comme vous pouvez le constater, il y a encore du pain sur la planche en ce qui concerne le pécule de vacances. Nous militons depuis des années pour qu'un pécule de vacances soit octroyé à tous les pensionnés, comme dans le secteur privé. Avec la suppression complète de la cotisation de solidarité et une adaptation légitime des pensions d'avant le 1er avril 2001, ce sont là les trois exigences que nous continuerons de poser en tant que syndicat de la police.

Sources : *Documentation propre*
« Conditions du pécule de vacances » :
ONP (secteur privé) SdPSP (Service des Pensions du Secteur Public)

Marcel De Loof
Délégué national pensionnés (N)

QUESTION PARLEMENTAIRE



Question parlementaire de Leen Dierick, CD&V du 26 mars 2012 à la Ministre de L'Intérieur concernant « la remise de distinctions honorifiques aux membres des services de police. »

QUESTION

En 2011, je demandais à la ministre de l'Intérieur quand les distinctions honorifiques seraient remises aux membres des services de police.

À l'époque, il était prévu qu'elles seraient encore attribuées en 2011, mais finalement, ce ne fût pas le cas. Afin d'obtenir des éclaircissements en la matière, j'ai à nouveau posé la question à la nouvelle ministre de l'Intérieur.

Elle m'a répondu que la procédure de test de l'outil informatique pour l'attribution des distinctions honorifiques avait débuté le 30 septembre 2011.

Différentes entités de la police locale et de la police fédérale reçoivent des listes de 149 personnes qui en 2011 entraînent en considération pour se voir décerner une décoration dans les ordres nationaux.

Les dossiers complets seraient ensuite envoyés au SPF Affaires étrangères, qui est chargé de la rédaction des brevets destinés aux agents concernés.

1. Quelles sont les perspectives en la matière?
2. Quel est le calendrier prévu pour la remise des distinctions honorifiques?

RÉPONSE PUBLIÉE (16/04/2012)

Le Service des Ordres de mon Département n'a reçu aucune demande du Service public fédéral Intérieur en ce qui concerne la délivrance de brevets de décorations dans les Ordres nationaux aux membres du personnel de la Police.

Le brevet tient lieu uniquement d'attestation d'un octroi, lequel doit être établi par un arrêté royal préalable.

Renseignements pris auprès du SPF Intérieur, il apparaît qu'aucun arrêté royal octroyant des distinctions honorifiques à des membres du personnel de la Police n'a encore été établi.

Ndlr :

Selon notre humble avis, cette question est encore loin d'être réglée. Certains se demandent, à juste titre, s'ils recevront un jour ce "brevet". Et que doivent penser ceux qui sont déjà retraités ?

Beaucoup de questions, peu de réponses, hormis le fait que vous savez maintenant que l'Arrêté royal n'est pas encore rédigé !



La Chine : un voyage inoubliable



L'organisation d'un voyage en Chine est un défi qui a été lancé par les administrateurs de l'ASBL en octobre 2009. Force est de constater que ce challenge a rencontré un vif succès puisque du 30 mars au 17 avril 2012, 7 groupes regroupant quelques 297 personnes, ont sillonné ce merveilleux pays.

Dès notre retour en Belgique, les messages de satisfaction ont afflué tant du Nord que du Sud du Pays.

En mon nom personnel, je tiens simplement à dire « Merci » à tous les participants à ce voyage, mais surtout un merci particulier aux 5 responsables des autres groupes. S'il est vrai qu'avec Monsieur DUBOIS, Directeur du Tour Opérateur « Tour du Monde », nous ne sommes pas novices dans l'organisation d'un voyage, la responsabilité et la gestion d'un groupe n'est pas toujours chose facile. Je n'ai reçu que des éloges sur le travail que vous avez accompli.

Notre ASBL n'est pas en reste et les administrateurs vous proposent en 2013 l'organisation d'une croisière (Septembre/vacances de Pâques ou Toussaint 2013), style de vacances plus apaisant mais laissant également la possibilité d'une multitude de découvertes, avant de se lancer en 2015 à la découverte de « l'Ouest Américain ».

A bientôt pour de nouvelles aventures aussi enrichissantes.

Info : A voir : <http://www.snps.be> – fichier « Pensionnés ».

Daniel LIEGEOIS
Président de l'ASBL

NOCES DE DIAMANT

Le 22 mars 2012, Gilbert COISNE et Jeanine LAUVAUX de Waterloo ont fêté leurs noces de diamant.

Nous leur adressons nos plus sincères félicitations et leur souhaitons encore des années de bonheur.

INVITATION AUX PENSIONNÉ(E)S / VEUF(VE)S - LE 25 Septembre 2012

JOURNÉE À BOUILLON

Après la visite de la mine à **BLEGNY TREMBLEUR**, la balade sur la Meuse à **DINANT**, la visite à **WATERLOO** et la journée à **PAIRI DAISA**, le **SNPS** national, via la province du Luxembourg, vous invite à nouveau à une journée organisée par les responsables pensionnés francophones (P.A.S.).

Réduction financière accordée par le SNPS à l'affilié Pensionné(e) - Veuf(veuve) ainsi qu'au conjoint(e) ou personne qui cohabite.

LE PROGRAMME - « Au temps de GODEFROID »

- > Déplacement en car organisé et pris en charge financièrement par chaque province.
- > Pour la province de Luxembourg, le déplacement en car sera coordonné avec les provinces de Liège et de Namur en fonction du nombre d'inscriptions.
- > Arrivée à **BOUILLON**, Auberge d'Alsace à 09.30 heures.
- > Accueil à l'Auberge – café + 1 viennoiserie.
- > Visite guidée du Château.

Visite de l'Archéoscope

- > Vers 12.30Hrs, on se retrouve pour le repas du midi à l'auberge d'Alsace (* voir menu).
- > Balade touristique par le petit train.
- > Retour au car vers 18.00Hrs.

MENU DU TERROIR (choix unique pour le groupe)

Pâté des Ardennes et ses garnitures en fraîcheur.

Coquelet à la bière de Bouillon avec échalotes.

Champignons, carottes et céleri.
Pommes de terre röstli.

Dessert : Bavaois au spéculoos.

Apéro, vin et café inclus.



INSCRIPTION - PERSONNES À CONTACTER : TOUT DOIT ÊTRE CLÔTURÉ POUR LE 01 SEPT 2012

PROVINCE	RESPONSABLE	TELEPHONE	GSM	ADRESSE MAIL
Namur	Jean-Daniel CORBISIER	083/21 52 11	0477/243238	corbisierjd@skynet.be
Liège	Gérard TITEUX	04/379 48 67	0498/548624	getiteux@voo.be
Brabant Wallon	Michel BECHET	019/51 49 63	0498/446376	mijabechet@gmail.com
Luxembourg	Louis JACQUET	063/41 17 06	0498/740245	jacquet.louis@base.be
Hainaut	Christian VANDAMME	068/54 2 348	0495/725068	vandamme_christian@hotmail.com
Hainaut	Gérard FANCHON	065/84 20 69	0479/498812	reppenhainaut@gmail.com

A verser la somme de 30,00 Euros par personne pour les affiliés et conjoint(e)s, 48,00 Euros pour les personnes accompagnantes, sur le N° de compte IBAN BE73 3630 8657 4560 • BIC BBRUBEBB PAS FRANCOPHONE, Allée des Marguerites 33 à 4600 VISE. En communication, on vous demande de renseigner votre province.

Votre inscription sera prise en compte uniquement lorsque nous serons en possession de la preuve de paiement.

ATTENTION :

Sauf circonstance exceptionnelle, il n'y aura pas de remboursement en cas d'annulation de la part du souscripteur.
Les lieux de ramassage pour les cars vous seront communiqués dès clôture des inscriptions.

Daniel LIEGEOIS
Vice-président National

Louis JACQUET
PAS Prov Luxembourg

NOUS PRÉSENTONS NOS SINCÈRES CONDOLEANCES AUX FAMILLES ET AUX PROCHES POUR LA PERTE DOULOUREUSE QUI LES A TOUCHÉS

ARLON

- Le 04 avril 2012, HENRYON Damien, époux de Cynthia MICHEL – 25 ans

MONS

- Le 21 octobre 2011, DEWAELE Freddy, époux de Christine ROUSSEAU – 64 ans
- Le 23 mars 2012, SCHLIT Marcel, époux de Irma DELOOZ – 88 ans

BRUXELLES

- Le 19 avril 2012, JOCHMANS Bernard, époux de Marie-France DATH – 62 ans

DENDERMONDE

- Le 23 janvier 2012, VELLEMAN Willy, époux de Martine Van Bogaert – 54 ans
- Le 23 mars 2012, DEBOMMAREZ Marcella, épouse de Maurits VAN NIEUWENHUYSE – 92 ans
- Le 11 avril 2012, DE BACKER Romain, époux de Liliane CLAUS – 74 ans
- Le 07 mai 2012, DE JONGE Estella, veuve de Roger VEREECKEN – 88 ans

TOURNAI

- Le 05 avril 2012, VANDEVELDE Virginie – 36 ans
- Le 09 avril 2012, VIERSTRAETE Maurice, veuf de Marie DE SAEDELEER – 93 ans

HASSELT

- Le 08 novembre 2011, BOLKAERTS Julien, époux de Maria POELMANS – 90 ans
- Le 25 décembre 2011, POELMANS Maria, veuve de Julien BOLKAERTS – 87 ans
- Le 17 janvier 2012, CUSTERS Frans, veuf de Francisca VAN DEN HEUVEL – 94 ans

KORTRIJK

- Le 14 avril 2012, HAEGEMAN Guy, époux de Jeannine WAUTERS – 65 ans

LEUVEN

- Le 19 février 2012, REYNAERT Ernest, époux de Marie CNUUDE – 92 ans

LIEGE

- Le 28 janvier 2012, BAONVILLE Gillette, épouse de Marcel BAONVILLE – 78 ans

- Le 13 janvier 2012, RASKIN Gaston, époux de Maria DEPUIS – 89 ans
- Le 25 février 2012, BRUNCLAIR Paul – 59 ans

MARCHE

- Le 07 janvier 2012, MICHEL Jean-Paul, époux de Christiane LAMY – 59 ans
- Le 02 mars 2012, LAMBERT Suzanne, veuve de Louis LOOZEN – 92 ans

MECHELEN

- Le 15 janvier 2012, WILLEMS Paula, épouse de Michel VAN RUYTEGEM – 85 ans
- Le 24 mars 2012, CLAES Melania, veuve de Martijn VAN DEN WYNGAERT – 88 ans
- Le 06 avril 2012, PLAETINCK Stephania, veuve de Jan VAN HEMELRIJK – 90 ans
- Le 07 mai 2012, VAN HERCK Joanna – 90 ans

NAMUR

- Le 20 mars 2012, POUCKET Jean, époux de Marie-Louise MANISE – 80 ans

NEUFCHATEAU

- Le 04 décembre 2011, SCHINCKUS Jules, veuf de Yvonne SKA – 84 ans
- Le 22 mars 2012, ENGLEBERT Joseph, époux de Jeanne MARQUET – 83 ans

OUDENAARDE

- Le 05 février 2012, DE WEER Simone, veuve de Roger DECUYPER – 82 ans
- Le 18 février 2012, PILLAERT Maria, veuve de Gustave DEWILDE – 89 ans

TONGEREN

- Le 19 mars 2012, TIELEMANS José, veuve de Dhr. BAUTMANS – 62 ans

WAVRE

- Le 24 décembre 2011, USE Victorine, veuve de Louis LALOUX – 83 ans
- Le 17 janvier 2012, LEHEUREUX Marthe, épouse de Gilbert GERARD – 86 ans
- Le 09 mars 2012, MOUREAU Serge, époux de Myriam GERLACHE – 43 ans



Faites le plein d'avantages.



Strictement réservées à vous, membres du SNPS et aux personnes vivant sous votre toit, les formules d'assurance d'ACTELaffinity comprennent les prix tout en garantissant sécurité et protection maximales.



Assurance Auto

Vous cherchez une assurance auto moins chère avec de nombreux avantages ? Demandez un devis sans engagement ! Bénéficiez d'avantages très appréciables tels qu'une assistance gratuite en cas de panne ou d'accident (CAR RELAX), une franchise à 0€ ou encore des facilités de paiement. Choisissez votre niveau de protection et complétez votre assurance avec nos options extrêmement intéressantes telles que la Protection Juridique ou l'Assurance Conducteur.

	R.C.	CAR RELAX	Bris de vitre	Incendie	Forces de la Nature et heurts d'animaux	Vol	Dégâts Matériels & Vandalisme
RESPONSABILITE CIVILE	•	GRATUIT					
OMNIUM PARTIELLE	•	GRATUIT	•	•	•	•	
OMNIUM COMPLÈTE	•	GRATUIT	•	•	•	•	•



Assurance Moto

Assurez votre moto à moindre coût et profitez entre autres d'une assistance gratuite en cas d'accident. Demandez nous comment bénéficier de 45% de remise sur la prime de votre 2 roues.



Assurance Habitation

Locataire ou propriétaire ? Une baignoire qui déborde, une inondation, un incendie... Ca n'arrive pas qu'aux autres. Pensez à l'assurance Habitation que vous pouvez souscrire via le SNPS.

Expérimenté et professionnel, le Contact Center d'ACTELaffinity est toujours à l'écoute et apporte des solutions rapides et efficaces en cas de sinistre.

Appelez le numéro gratuit **0800/93.272**
ou surfez sur **www.actelaffinity.be/snps**

